

SESSION RÉGULIÈRE DU 02 JUILLET 2008

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mercredi le deuxième jour du mois de juillet en l'an deux mille huit, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Gratien Tardif

Absents : Jean-Pierre Ducruc
Michel Cameron (à l'ouverture de ladite session)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe : Madame France Dubuc

Présence de 7 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 03 juin 2008
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
 - Chambre de commerce de Sainte-Croix – Dissolution et cession des tables et chaises
 - Engagement d'un agent en bâtiment architectural
 - Vente pour taxes – Règlement hors cour dossier Domaine Joly-De Lotbinière (Érablière le Rêve inc.)
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
- 5) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Nomination de M. Jean-François Laliberté, préventionniste
 - Engagement de M. André Hébert, pompier volontaire
 - Engagement de M. Rémi Lafrenière, pompier volontaire
- 6) Urbanisme
 - Règlement de dérogations mineures aux Règlements de zonage numéro 389-2007 et de lotissement numéro 390-2007
 - Assemblée publique
 - Adoption du règlement numéro 409-2008
 - Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 389-2007 relativement à la largeur des allées d'accès
 - Assemblée publique
 - Adoption du règlement numéro 412-2008
- 7) Voirie
 - Projet de développement de la rue Marcel-Faucher (prolongement phase 2)
 - Décompte progressif n° 1 (Les Excavations Ste-Croix inc.)
 - Décompte progressif n° 2 (Les Excavations Ste-Croix inc.)
 - Projet de réfection à la rue Pouliot
 - Honoraires professionnels n° 3 (SNC-Lavalin inc.)
 - Honoraires professionnels n° 4 (Inspec-Sol inc.)
 - Décompte progressif n° 1 (Construction Lemay inc.)

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 JUILLET 2008

Prolongement de la rue Leclerc et du chemin de l'Aqueduc

- Avis de motion (règlement d'emprunt 413-2008)
- Décompte progressif n° 1 (Les Excavations Ste-Croix inc.)

Rapiéçage mécanique des chemins et rangs

- Décompte progressif n° 1

Passage piétonnier en continuité de la rue Bouffard

- Acquisition d'une partie du lot numéro 3 509 829 et mandats
- Acquisition d'une partie du lot numéro 3 590 828 et mandats
- Financement

Lignage des chemins et rangs

- Soumission(s)

Déneigement

- Soumission(s) côte et rue du Bateau
- Soumission(s) trottoirs

Réforme cadastrale

- Projet de cession du lot 3 856 152 rue Lafleur par les Industries de la Rive-Sud ltée
- Projet de cession du lot 3 856 169 rue des Chutes par Marcel-O. Hamel

8) Hygiène du milieu

Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard

Construction d'une conduite d'amenée et mise aux normes des installations de captage P1 & P2

- Directive de changement n° 1
- Directive de changement n° 2

9) Loisirs et culture

Formation d'un organisme sans but lucratif (OSBL)

- Demande d'une charte

Hôtel de ville

- Soumission(s) pour marquise d'entrée

10) Règlement sur les nuisances

- Adoption du règlement numéro 411-2008 modifiant le règlement numéro 332-2004

11) Varia

- Destruction annuelle des archives
- Demande de distinction pour M. Edmond Daigle, récipiendaire de la Jonquille Or de la Société canadienne du cancer

Période de questions

Levée de l'assemblée

161-2008

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

162-2008

PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 03 JUIN 2008

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 03 juin 2008 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

163-2008

COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 JUILLET 2008

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE JUIN 2008 - RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 25 MAI 2008 AU 21 JUIN 2008	MAIRE ET CONSEILLERS	14 591,97
	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	11 092,98
	INSPECTEUR MUNICIPAL	3 827,35
	URBANISME	1 836,56
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADE, POMPIERS, P/RÉPONDANTS, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE & T/JEUX	30 553,75
	AVANTAGES SOCIAUX	3 588,70
	SOUS-TOTAL	65 491,31

COMPTES PAYÉS DE JUIN 2008 - RATIFICATION

ACCESSOIRES À INCENDIE DE QUÉBEC INC.	INSPECTION VISUELLE & AIR PACK	148,99
	INSPECTION VISUELLE & AIR PACK	120,22
BÉDARD LAURENT	REMBOURSEMENT DÉPÔT GARANTIE	100,00
ASCENSEURS THYSSENKRUPP	ENT. TRIMESTRIEL (FÉV. MARS, AVRIL)	643,39
BELL MOBILITÉ	MESSAGERS INC. & P/RÉPONDANTS	221,15
BERGERON RICHARD	REMBOURSEMENT DÉPÔT GARANTIE	100,00
BOISVERT DENIS	REMBOURSEMENT DÉPÔT GARANTIE	100,00
BOULONS & ÉCROUS A.M.INC.	BOULONS, ÉCROUS VANNE AQUE- DUC	188,30
BUROPLUS ST-EX	FOURNITURE DE BUREAU	167,33
	FOURNITURE DE BUREAU	11,22
CLÉMENT CHRÉTIEN	SUPPORTS FLEURS, ESSENCE CO- MITÉ EMB.	296,91
COMITÉ DE LA ST-JEAN- BAPTISTE	AVANCE DE FONDS 2008	2 000,00
CONSTRUCTION S.R.B.	SCIAGE BORDURE BÉTON (285.00 \$ TX.INCLUDES PAYÉ/RÉAL HABEL)	284,45
ECOLE SECONDAIRE PAMPHILE LEMAY	UTILISATION DES LOCAUX 23-04-08 AU 28-05-08	50,46
ENTRAIDE STE-CROIX	ACHATS GOÛTER COMITÉ- FAMILLES (04-05-08)	235,00
GAGNON JEAN-SÉBASTIEN & MARIE-CLAIRE ROUSSEAU	REMBOURSEMENT DÉPÔT GARANTIE	100,00
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.	SERVICE JUIN 2008	10 003,17
GROUPE CASTONGUAY INC.	LUMIÈRE CÔTE DU BATEAU (RÉS.026-2008)	731,43
HYDRO-QUÉBEC	CHALET DES SPORTS	394,07
	STATION POMPAGE RUE GARNEAU	1 604,38
	ÉCLAIRAGE URBAIN	1 020,27
	ÉCLAIRAGE RURAL	125,18
	CENTRE COMMUNAUTAIRE	591,14
	POSTE INCENDIE	328,62
	GARAGE MUNICIPAL	192,02
	STATION POMPAGE RUE LAFLEUR	135,70
	ÉCLAIRAGE URBAIN	67,92
	ASCENSEUR	94,36
	DÉGRILLEUR	274,48
	STATION POMPAGE RUE LECLERC	79,32
U/EAU POTABLE ST-ÉDOUARD	1 997,95	

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 JUILLET 2008

JOHN MEUNIER INC.	PRODUITS CHIMIQUES U/EAU	528,38
LES ENTREPRISES J.F.BLANCHET INC.	PURGE RUE LAFLAMME, PUISARD RUES LAFLAMME, FALAISE & HA- MEL, PONCEAU & GRAVIER PETIT- VILLAGE, 2IÈME RANG EST	6 518,09
LES P'TITS MOTEURS ENR.	RÉPARATION VENTILATEUR INC.	25,56
LES SERRES LAMBERT ENR.	ACHAT FLEURS, JARDINIÈRES CO- MITÉ EMB.	501,14
LES SERRES R.BERGERON INC.	ACHAT FLEURS COMITÉ EMB.	112,88
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	ACHAT VOLUMES	230,08
	ACHAT VOLUMES	35,60
	ACHAT VOLUMES	150,95
	ACHAT VOLUMES	201,30
LES PUBLICATIONS LE PEUPLE	PUBLICITÉ PROMOTION TERRITOI- RE	564,38
MACHINERIE COULOMBE INC.	ENT. & RÉP. SCIE À BÉTON VOIRIE	31,55
	ENT. & RÉP. SCIE À BÉTON VOIRIE	100,17
MICHEL MARCEAU	ACHAT FLEURS COMITÉ EMB.	1 038,35
	ACHAT FLEURS COMITÉ EMB.	67,55
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE MAI 2008	6 486,57
MONIQUE BRUNET ARCHITECTE	DOCUMENTS MARQUISE ENTRÉE C/COMM.	296,86
M.R.C. DE LOTBINIÈRE	PLANS ZONAGE URBANISME	60,00
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD	CONTRAT G.N.P. PART NO 13	26 174,02
	CONTRAT G.N.P. PART NO 14	42 079,96
	CONTRAT G.N.P. PART NO 15	6 472,50
	CONTRAT G.N.P. PART NO 16	3 759,44
MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE	SALAIRES & CONGRÈS 2008(KILOMÉTRAGE) URBANISTE	5 692,23
OXYGÈNE PRO-TECH INC.	GAZ P/RÉPONDANTS	27,99
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	CALCIUM, GANT & DOUILLE VOIRIE	130,20
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	4,58
	LAMES DE SCIE VOIRIE	27,29
	COIN & COURBE BORDURE COMITÉ EMB.	211,36
	CRÉDIT COURBE DE BORDURE COMITÉ EMB.	-20,30
	PROMIX, ADHÉSIF COMITÉ EMB.	17,33
	BORDURE, COURBE COMITÉ EMB.	28,19
	CRÉDIT COIN DE BORDURE COMITÉ EMB.	-33,82
	CORROSTOP, VIS BOIS COMITÉ EMB.	24,45
	RUBAN INCENDIE	46,71
	RAY-CAR	PIERRE CONCASSÉE RANGS & RÉS.
CRIBLURE, PIERRE (ENT.RANGS) VOIRIE		1 333,12
RÉAL HUOT INC.	PIÈCES & ACC. RUE MARCEL- FAUCHER	6 361,84
	PIÈCES & ACC. RUE MARCEL- FAUCHER	7 060,04
	PIÈCES & ACC. RUE MARCEL- FAUCHER	745,34
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA- DA	REMISE MAI 2008 (ASS. COLL.)	2 117,24
	REMISE MAI 2008	1 192,66
RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉ- BEC	REDEVANCE ANNUELLE (ASCEN- SEUR)	72,56
RICHARD BÉDARD	ACHATS GOÛTER COMITÉ- FAMILLES (04-05-08)	59,50
SNC-LAVALIN INC.	HON. PROF. RELEVÉS, PLANS & DEVIS RUE MARCEL-FAUCHER (1 834,22 \$ payé/C.J.PICARD INC.)	3 668,44
	HON. PROF. RELEVÉS, PLANS & DEVIS RUE POULIOT	610,21

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 JUILLET 2008

STANDARD LIFE	ASSURANCE COLLECTIVE JUIN 2008	1 532,64
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE MAI 2008	246,42
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE MAI U/EAU	55,97
	SERVICE TÉLÉPHONIQUE MAI	830,80
TÉLUS MOBILITÉ	CELLULAIRES VOIRIE, MAIRE & CONCIERGE	121,53
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE DAKOTA	76,50
	DIESEL DIVERS ÉQUIPEMENTS	33,34
	ESSENCE DAKOTA	104,00
	ESSENCE GMC	115,00
	DIESEL KUBOTA	26,74
	ESSENCE DIVERS ÉQUIPEMENTS	12,41
	ESCOMPTE ULTRAMAR	-9,37
	ESSENCE DAKOTA	77,01
	ESSENCE DAKOTA & DIVERS ÉQUIPEMENTS	124,24
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	36 904,00
	SOUS-TOTAL	188563,79

COMPTES À PAYER DE JUIN 2008

AIDE INFORMATIQUE G.GOSSELIN	ACHAT ROUTEUR & SOUTIEN INFORMATIQUE	428,93
BÉTON LAURIER INC.	PLATE-FORME ESTRADES SOCCER	840,92
BIOLAB- DIVISION THETFORD	ANALYSE D'EAU	33,30
	ANALYSE D'EAU	281,74
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS MUTATION	18,00
BUROPLUS ST-EX	FOURNITURE DE BUREAU	40,52
	FOURNITURE DE BUREAU	13,14
	FOURNITURE DE BUREAU	4,69
CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY	FORMATION POMPIER 1 (CHARLES-DIDIER LAMONTAGNE & KEVEN NOURY-POULIN)	2140,86
CENTRE CULTUREL & SPORTIF DE STE-CROIX	PARTICIPATION FINANCIÈRE 2008	30 000,00
DISTRIBUTION A.B.R.	LAME POUR ASPHALTE VOIRIE	337,50
DOCUMENT EXPRESS	AVIS MUNICIPAL NO. 85	613,90
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	RANG DE LA PLAINE (CHEVREUIL MORT)	121,91
	ENT. BORNE-FONTAINE (RUE LA-FLAMME)	626,46
	PUISARD RUES LAFLAMME & HAMMEL	668,22
	PUISARD RUE DE LA FALAISE & EXCAVATION PETIT-VILLAGE	709,98
	DÉCAPAGE RUES DU BATEAU & GARNEAU	668,22
	PIERRE 3/4 RG PETIT-VILLAGE & 2IÈME RG EST	474,08
	ASPHALTE PETIT-VILLAGE	584,69
	ASPHALTE 2IÈME RANG & GARDE-FOU ÉGLISE	584,69
	PIERRE C/COMM. & ENLEVER ARBUSTES À L'ÉGLISE	167,06
	PIERRE 3/4 RÉSERVE	237,03
	ENT. CÔTES DU BATEAU & PLATON	153,51
	PIERRE 3/4 RUE TARDIF	198,94
	PIERRE 3/4 RUE MARCEL-FAUCHER	204,30
	AGRANDISSEMENT ROND POINT S.A.Q.	338,63

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 JUILLET 2008

	VALVE RUE BATEAU & VIDANGE RUE LECLERC	292,35
	NEIGE FOSSÉS 2,3 & 4IÈME RANGS	1 072,31
	ASPHALTE & VALVE RUE PRINC.	1 245,57
	ASPHALTE CHEMIN AQUEDUC & DÉCAPAGE, ORIGNAL & FLEUVE	494,95
	SURPLUS DÉNEIGEMENT 2007-2008 (RUES LECLERC, BOUFFARD, FAU- CHER, DESROCHERS & ROMÉO- MARION, BORNES-FONTAINES (6) & STATIONNEMENT RUE LECLERC)	5 298,39
GAUTHIER JACQUES	DÎNER (RENCONTRE AVEC JEAN- PIERRE DUCRUC & 2 PERSONNES RESSOURCES IDENTIFICATION POINTS D'INTÉRÊTS LONG DU FLEUVE	43,78
FILTRUM INC.	ENT. & RÉP. POMPE #3 U/EAU ST- ÉDOUARD	890,59
JOSÉE DESRUISSEUX (U.Q.T.R.)	PLAN DIRECTEUR LOISIRS	2 000,00
LES ENTREPRISES TRÉMA INC.	BALAYAGE DES RUES 2008	8 794,94
LES MAGASINS KORVETTE LTÉE	ACHAT GOÛTER 10-06-2008 LOISIRS	7,56
LOISIRS ET CULTURE ST-APO	FORMATION T/JEUX (7)	595,00
LUMEN	POTEAUX, FICHES & COLLETS CO- MITÉ EMB.	434,57
MARIN LAFLEUR	FRAIS DE DÉPLACEMENT P/RÉPONDANTS	157,50
M.R.C. DE LOTBINIÈRE	CARTE PÉRIMÈTRE URBAIN (CONS- TRUCTION 20 ANS ET PLUS)	24,00
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	F/ROULEMENT RANG DES PLAINES	10 798,00
NOVICOM 2000 INC.	ACHAT ÉQUIPEMENT P/RÉPONDANTS	773,19
	ACHAT ÉQUIPEMENT INCENDIE	2 562,26
POGZ	ENTRETIEN SITE WEB (ANTI-SPAM)	395,06
PETITE CAISSE FRANCE DUBUC	FRAIS BANCAIRE (CHÈQUE PERDU QUINC. MAURICE HAMEL & FILS INC.)	12,00
POTHIER MORENCY, S.E.N.C. SOCIÉTÉ D'AVOCATS	CONSULTATION MARÉCAGES	279,94
	CONSULTATION CÔTE DES SOUS- BOIS	39 730,31
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	MANCHON VOIRIE	3,36
	GANTS & MANCHON FIBRE VERRE VOIRIE	24,23
	FRAIS MANUTENTION PALETTE VOIRIE	45,15
	CRÉDIT CIMENT VOIRIE	-0,70
	CIMENT VOIRIE	9,69
	HUILE VOIRIE	18,35
	2X6 & 2X3 T/JEUX	51,33
	PELLE & NETTOYEUR VOIRIE	37,06
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	7,73
	ENSEIGNE VOIRIE	16,69
	TREILLIS MÉTALLIQUES T/JEUX	112,65
	TRUELLE VOIRIE	5,99
	LEVIER /BOÎTE DE VANNE VOIRIE	56,44
	PIÈCES & ACC. T/JEUX & LOISIRS	171,99
	CHLORE RÉSEAU AQUEDUC	826,14
	CRÉDIT CONTENANT RÉSEAU AQUEDUC	-304,76
	LATTE, HUILE & VIS VOIRIE & CHA- LET LOISIRS	34,66
	PEINTURE HALL ENTRÉE C/COMM.	29,65
	TEINTURE TABLE & ABRI PARC DÉ- TENTE	164,79
RÉAL HUOT INC.	RÉPARATION VANNE RUE FABRI- QUE	406,35
RESTAURANT LARRY	REPAS COMITÉ EMB. (30-05-2008)	70,01
SIFTO CANADA CORP.	SEL ADOUCISSEUR U/EAU	3 475,12

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 JUILLET 2008

STÉPHANE MILOT	FRAIS DE DÉPLACEMENT JUIN 2008	96,60
TEST TECH INC.	VÉRIFICATION DES DÉBITS D'EAU RÉSEAU D'AQUEDUC RUE MARCEL-FAUCHER	530,51
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHAT GÔTER 10-06-2008 LOISIRS	27,19
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE INCENDIE	70,07
	ESSENCE INCENDIE	63,02
	DIESEL KUBOTA	56,50
	ESSENCE DAKOTA	85,01
	ESSENCE DAKOTA	83,06
	ESSENCE GMC	126,00
	ESSENCE INCENDIE	65,01
	ESSENCE COMPACTEUR	33,01
	ESSENCE GMC	115,00
	DIESEL DIVERS ÉQUIPEMENTS	25,14
	ESSENCE DIVERS ÉQUIPEMENTS	32,00
	ESSENCE DAKOTA	87,00
	ESSENCE GMC	125,00
	SOUS-TOTAL	123 275,53
	TOTAL	377 330,63

TRANSFERT(S) ET AFFECTATION(S) BUDGÉTAIRE(S)

Code budgétaire	Budget actuel	Solde cumulé	Budget révisé	Poste affecté	Budget actuel	Budget révisé
02-22001-443 neige/borne-fontaine	1 020	1 139	1 150	02-33000-443 neige/rues village	51 381	51 251
02-41501-443 neige/ st. pompage	110	540	545	02-33000-443 neige/rues village	51 251	50 816
03-41000-000 surplus non-affecté ex-village	0	0	5 000	ex-village		



565

565

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 07-2008

164-2008

**CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINTE-CROIX – DISSOLUTION ET
CESSION DES TABLES ET CHAISES**

ATTENDU la dissolution de la Chambre de commerce de Sainte-Croix en date du 13 mai 2008;

ATTENDU l'entente intervenue entre les parties le 4 décembre 1990 par résolution numéro 284-1990;

ATTENDU QUE l'inventaire de l'ameublement inclus dans ladite entente se détail comme suit :

- 200 chaises
- 15 tables

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 JUILLET 2008

ATTENDU QUE la majorité de cet ameublement tout au cours des années a été réparé et/ou remplacé par la municipalité;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce de Sainte-Croix désire céder cet ameublement au montant de 64,68 \$, soit l'équivalent de la facture numéro 2179 relativement à une location de la salle des Chevaliers le 13 mai 2008 par la chambre de commerce, ce qui constituera le règlement de cet ameublement;

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter d'acquiescer cet ameublement aux conditions mentionnées au préambule.

165-2008

ENGAGEMENT D'UN AGENT EN BÂTIMENT ARCHITECTURAL

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'engager monsieur Guy Cusson à titre d'agent en bâtiment architectural pour la municipalité de Sainte-Croix.

Que ses tâches et responsabilités sont celles au projet du patrimoine bâti.

Période d'emploi : du 16 juin 2008 au 06 septembre 2008

Rémunération : 15,00 \$ / heure, 35 heures/semaine

166-2008

VENTE POUR TAXES – RÈGLEMENT HORS COUR DOSSIER DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE (ÉRABLIÈRE LE RÊVE INC.)

ATTENDU QUE l'immeuble « 9098-1341 Québec inc. », partie défenderesse, ancien numéro de lot 193-P, a fait l'objet d'une vente pour taxes;

ATTENDU la procédure en annulation de vente pour taxes instituée par la « Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière », partie demanderesse;

ATTENDU la requête introductive d'instance déposée par la demanderesse;

ATTENDU la recommandation de Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats et s.e.n.c., à l'effet de régler ce dossier hors cour selon les modalités suivantes :

- Remboursement du prix d'adjudication versé par « 9098-1341 Québec inc. » (2 000 \$);
- Paiement des intérêts au taux légal depuis l'encaissement du montant de l'adjudication;
- Remise des impôts fonciers versés par « 9098-1341 Québec inc. »;
- Versement d'une somme forfaitaire de 1 000 \$ pour troubles, ennuis et inconvénients.

ATTENDU QUE les parties conviennent d'un projet d'entente de règlement hors cour pour les conditions énumérées ci-dessus, à l'exception de la somme forfaitaire de 1 000 \$ qui sera versée à titre de frais juridiques dus au procureur de la codéfenderesse « 9098-1341 Québec inc. »;

ATTENDU la résolution de la municipalité de Sainte-Croix numéro 044-2007 mandant Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats et s.e.n.c., à signer au nom de la municipalité l'acquiescement total;

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix accepte de remettre la somme reçue du protonotaire à la partie défenderesse « 9098-1341 Québec inc. », soit la somme nette de 1 130 \$, la municipalité ayant déjà viré au compte une somme de 1 658 \$.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

167-2008

COMPTE À PAYER

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 JUILLET 2008

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE JUIN 2008 - RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 25 MAI 2008 AU 21 JUIN 2008	DIRECTEUR DES LOISIRS	4 028,50
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE	1 893,44
	AVANTAGES SOCIAUX	880,91
	SOUS-TOTAL	6 802,85

COMPTES PAYÉS DE JUIN 2008 - RATIFICATION

ÉQUIPEMENT D'INCENDIE RIVE- SUD INC.	INSPECTION ANNUELLE	194,94
HYDRO-QUÉBEC	ARÉNA	876,18
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE MAI 2008	1 582,23
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA- DA	REMISE MAI 2008 (ASS. COLL.)	709,20
	REMISE MAI 2008	77,58
STANDARD LIFE	ASS. COLLECTIVE JUIN 2008	553,84
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE AVRIL 2008	69,89
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE MAI	327,36
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	50,00
	SOUS-TOTAL	4 441,22

COMPTES À PAYER DE JUIN 2008

PRODUITS CAPITAL INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	179,70
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	ASSURANCE MMQ 2008	17 126,00
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	CORROSTOP, VIS, COURROIE & BOUL.POÊLE	66,18
	LAMES & PINCEAU	9,47
	CORROSTOP	43,56
	SOUS-TOTAL	17 424,91
	GRAND TOTAL	28 668,98

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

168-2008

NOMINATION DE M. JEAN-FRANÇOIS LALIBERTÉ, PRÉVENTIONNISTE

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de nommer monsieur Jean-François Laliberté pour agir à titre de préventionniste au Service des incendies de Sainte-Croix.

169-2008

ENGAGEMENT DE M. ANDRÉ HÉBERT, POMPIER VOLONTAIRE

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager monsieur André Hébert pour agir à titre de pompier volontaire au sein du service des incendies, et ce selon les conditions d'embauche d'un pompier.

170-2008

ENGAGEMENT DE M. RÉMI LAFRENIÈRE, POMPIER VOLONTAIRE

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'engager monsieur Rémi Lafrenière pour agir à titre de pompier volontaire au sein du service des incendies, et ce selon les conditions d'embauche d'un pompier.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 JUILLET 2008

URBANISME

RÈGLEMENT DE DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE NUMÉRO 389-2007 ET DE LOTISSEMENT NUMÉRO 390-2007

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire sur le projet de règlement numéro 409-2008. Le maire explique le projet.

171-2008

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 409-2008

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif aux demandes de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les règlements numéros 07-1991, 117-1985 et 204-1994 régissent déjà les usagers du territoire de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE le conseil désire harmoniser la réglementation actuelle pour faciliter son application;

ATTENDU la fusion des deux territoires du village et de la paroisse de Sainte-Croix le 05 octobre 2001 et qu'il est maintenant nécessaire de régir sous un seul règlement pour l'ensemble du nouveau territoire;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge les règlements numéros 07-1991, 117-1985 et 204-1994;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le troisième jour du mois de juin 2008, le projet de règlement numéro 409-2008 portant sur les mêmes sujets et qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le troisième jour du mois de juin 2008 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le deuxième jour de juillet 2008 sur le projet de règlement numéro 409-2008 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 409-2008 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVANT :

QUE le règlement numéro 409-2008 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 409-2008 entrera en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 389-2007 RELATIVEMENT À LA LARGEUR DES ALLÉES D'ACCÈS

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 JUILLET 2008

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire sur le projet de règlement numéro 412-2008. Le maire explique le projet.

172-2008

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 412-2008

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17ième jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Modifier l'article 11.1.3.2 deuxième alinéa afin de permettre une largeur maximale de 8 mètres pour une allée unidirectionnelle pour un usage résidentiel et commercial.
- Modifier l'article 11.1.3.2 en ajoutant un alinéa en dessous du deuxième alinéa permettant de régir la largeur des allées d'accès servant à des fins agricoles.

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le troisième jour du mois de juin 2008, le projet de règlement numéro 412-2008 portant sur les mêmes sujets et qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le troisième jour du mois de juin 2008 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le deuxième jour de juillet 2008 sur le projet de règlement numéro 412-2008 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron

APPUYÉ PAR : Gratien Tardif

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 412-2008 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le règlement numéro 412-2008 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 412-2008 entrera en vigueur conformément à la loi.

VOIRIE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE MARCEL-FAUCHER (PRO- LONGEMENT PHASE 2)

173-2008

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 (LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.)

ATTENDU la résolution numéro 105-2008;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif n° 1 relativement aux travaux en régie de prolongement du développement de la rue Marcel-Faucher (phase 2) et d'autoriser le paiement d'une somme de 10 779,38 \$ à Les Excavations Ste-Croix inc., telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 004174 datée du 30 mai 2008.

174-2008

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2 (LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.)

ATTENDU la résolution numéro 105-2008;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 JUILLET 2008

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif n° 2 relativement aux travaux en régie de prolongement du développement de la rue Marcel-Faucher (phase 2), et d'autoriser le paiement d'une somme de 27 539,32 \$ à Les Excavations Ste-Croix inc., telle que plus amplement détaillée aux factures numéros 004186 datée du 18 juin 2008 et 004187 datée du 19 juin 2008.

PROJET DE RÉFECTION À LA RUE POULIOT

175-2008

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 3 (SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU la résolution numéro 150-2008;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à « SNC-Lavalin inc. » la somme de 12 468,62 \$ relativement aux plans, devis, surveillance des travaux et dépenses (Normand Lefebvre) pour la réfection de voirie à la rue Pouliot, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 475292 datée du 18 juin 2008.

176-2008

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 4 (INSPEC-SOL INC.)

ATTENDU la résolution numéro 110-2008;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de payer à « Inspec-Sol inc. » la somme de 2 553,80 \$ relativement au contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection de voirie à la rue Pouliot et de la rue Marcel-Faucher, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 77300 datée du 23 juin 2008.

177-2008

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 (CONSTRUCTION LEMAY INC.)

ATTENDU la résolution numéro 111-2008;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif n° 1 relativement aux travaux de réfection à la rue Pouliot, selon la recommandation de SNC-Lavalin inc., et d'autoriser le paiement d'une somme de 293 796,74 \$ à Construction Lemay inc., telle que plus amplement détaillée aux factures numéros 4119 datée du 20 juin 2008 et 4124 datée du 25 juin 2008.

PROLONGEMENT DE LA RUE LECLERC ET DU CHEMIN DE L'AQUEDUC

AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT D'EMPRUNT 413-2008)

Avis de motion est donné par Michel Routhier, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 413-2008 décrétant des travaux de construction de voirie au prolongement de la rue Leclerc et du chemin de l'Aqueduc ainsi que pour autoriser un emprunt de ± 60 000 \$ pour en acquitter le coût.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

178-2008

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 (LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.)

ATTENDU la résolution numéro 108-2008;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif n° 1 relativement aux travaux en régie pour le prolongement de la rue Leclerc et du chemin de l'Aqueduc et d'autoriser le paiement d'une somme de 11 513,25 \$ à Les Excavations Ste-Croix inc., telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 004176 datée du 30 mai 2008.

RAPIÉÇAGE MÉCANIQUE DES CHEMINS ET RANGS

179-2008

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif n° 1 pour les travaux de rapiéçage mécanique

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 JUILLET 2008

selon la recommandation du directeur des travaux publics, et d'autoriser le paiement d'une somme de 38 883,32 \$ à Pavage Lagacé et Frères, 9143-8119 Québec inc., aux termes du contrat intervenu entre les parties le 18 juin 2008.

PASSAGE PIÉTONNIER EN CONTINUITÉ DE LA RUE BOUFFARD

180-2008

ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 3 509 829 ET MANDATS

ATTENDU QUE ce conseil juge utile de prolonger le passage piétonnier de la rue Bouffard en raison de nouvelles constructions dans ce secteur et des projets de développements adjacents;

ATTENDU QUE la Fabrique de Sainte-Croix, propriétaire de la partie visée du prolongement de ce passage piétonnier, est disposée à nous céder la parcelle demandée (\pm 3 742 pieds carrés) pour le prix de 0,25 \$ du pied carré;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter de prolonger le passage piétonnier de la rue Bouffard de \pm 3 742 pieds carrés et d'acquérir une partie du lot 3 509 829 de la Fabrique de Sainte-Croix pour le prix de 0,25 \$ du pied carré, en sus des taxes si requises.

DE mandater M. Laurent Beurivage, arpenteur-géomètre, à procéder à la subdivision de ce lot;

DE mandater Me Christine Bergeron, notaire (Bergeron & Parizeault), à procéder à la préparation de l'acte d'achat et des recherches inhérentes.

181-2008

ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 3 590 828 ET MANDATS

ATTENDU QUE ce conseil juge utile de prolonger le passage piétonnier de la rue Bouffard en raison de nouvelles constructions dans ce secteur et des projets de développements adjacents;

ATTENDU QUE monsieur Anselme Lauzé, propriétaire de la partie visée du prolongement de ce passage piétonnier, est disposée à nous céder la parcelle demandée (\pm 5 055 pieds carrés) pour le prix de 1 000,00 \$;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter de prolonger le passage piétonnier de la rue Bouffard de \pm 5 055 pieds carrés et d'acquérir une partie du lot 3 590 828 de monsieur Anselme Lauzé pour le prix de 1 000,00 \$, en sus des taxes si requises.

DE mandater M. Laurent Beurivage, arpenteur-géomètre, à procéder à la subdivision de ce lot;

DE mandater Me Christine Bergeron, notaire (Bergeron & Parizeault), à procéder à la préparation de l'acte d'achat et des recherches inhérentes.

182-2008

FINANCEMENT

ATTENDU les résolutions numéros 180-2008 et 181-2008;

ATTENDU QU'aucun crédit budgétaire n'a été prévu à ce projet à l'exercice financier 2008;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'autoriser d'affecter à cette dépense une somme correspondante de \pm 5 000 \$ nette dans le présent exercice, du poste budgétaire 55-99175-000 « surplus accumulé général » au poste budgétaire 23-71102-000 « surplus accumulé non affecté général ».

LIGNAGE DES CHEMINS ET RANGS

183-2008

SOUSSION(S)

Deux (2) soumissions reçues :

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 JUILLET 2008

- Lignco Sigma inc. 11 371,26 \$
- Signalisation Girard, 9144-4505 Québec inc. 18 381,65 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Lignco Sigma inc. pour le prix de 11 371,26 \$, incluant toutes taxes.

QUE le maire, Jacques Gauthier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Bertrand Fréchette, soient autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

DÉNEIGEMENT

184-2008

SOUSSION(S) CÔTE ET RUE DU BATEAU

Une (1) soumission reçue :

- Les Entreprises J.-R. Auger

28 200 \$ (1 an), avec taxes actuelles : 31 830,75 \$
124 800 \$ (4 ans), avec taxes actuelles : 140 868,00 \$

Les prix indiqués globaux seront variables selon les taux de taxes applicables.

ATTENDU QUE la seule soumission reçue est supérieur à 100 000 \$ pour la période de 4 ans, et que conformément à la loi, nous ne pouvons accorder ce contrat pour cette période sans devoir procéder à un nouvel appel d'offres public selon l'article 935 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QU' en raison de la forte augmentation des prix de l'essence, le conseil désire plutôt accorder ce contrat que pour une période de 1 an afin de mieux évaluer l'évolution du marché;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la seule soumission reçue et d'accorder le contrat d'entreprises à «Les Entreprises J.-R. Auger » pour le terme de 1 an pour le prix de 28 200 \$, avant taxes.

185-2008

SOUSSION(S) TROTTOIRS

Une (1) soumission reçue :

- Les Entreprises J.-R. Auger

32 500 \$ (1 an), avec taxes actuelles : 36 684,38 \$
141 200 \$ (4 ans), avec taxes actuelles : 159 379,50 \$

Les prix indiqués globaux seront variables selon les taux de taxes applicables.

ATTENDU QUE la seule soumission reçue est supérieur à 100 000 \$ pour la période de 4 ans, et que conformément à la loi, nous ne pouvons accorder ce contrat pour cette période sans devoir procéder à un nouvel appel d'offres public selon l'article 935 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QU' en raison de la forte augmentation des prix de l'essence, le conseil désire plutôt accorder ce contrat que pour une période de 1 an afin de mieux évaluer l'évolution du marché;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la seule soumission reçue et d'accorder le contrat d'entreprises à «Les Entreprises J.-R. Auger » pour le terme de 1 an pour le prix de 32 500 \$, avant taxes.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 JUILLET 2008

RÉFORME CADASTRALE

186-2008

PROJET DE CESSIION DU LOT 3 856 152 RUE LAFLEUR PAR LES INDUSTRIES DE LA RIVE-SUD LTÉE

ATTENDU la réforme cadastrale pour le territoire de la municipalité de Sainte-Croix en vigueur depuis le 01 novembre 2007;

ATTENDU QUE le lot 3 856 152 « rue Lafleur » est inscrit au nom de « Les Industries de la Rive-Sud Ltée » depuis ladite réforme;

ATTENDU QU'à l'époque, il y a eu omission de céder ledit lot à la municipalité;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le projet d'acte de cession à intervenir entre Les Industries de la Rive-Sud Ltée et la municipalité de Sainte-Croix relativement à la rue Lafleur, lot 3 856 152, et ce à titre gratuit, tel que préparé par Me Christine Bergeron, notaire.

QUE Jacques Gauthier, maire et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer au nom de la municipalité l'acte de cession.

187-2008

PROJET DE CESSIION DU LOT 3 856 169 RUE DES CHUTES PAR MARCEL-O. HAMEL

ATTENDU la réforme cadastrale pour le territoire de la municipalité de Sainte-Croix en vigueur depuis le 01 novembre 2007;

ATTENDU QUE le lot 3 856 169 « rue des Chutes » est inscrit au nom de M. Marcel-O. Hamel depuis ladite réforme;

ATTENDU QU'à l'époque, il y a eu omission de céder ledit lot à la municipalité;

ATTENDU l'offre d'achat datée du 11 mars 2008, signée par M. Bertrand Fréchette, faite à M. Marcel-O. Hamel, lequel accepte de céder ledit lot à la municipalité sans contrepartie monétaire contre un reçu pour un don équivalent à 1 315 \$ pour fins d'impôts;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de mandater Me Christine Bergeron de la firme Bergeron et Parizeault, notaires, à préparer le projet d'acte de cession à intervenir entre M. Marcel-O. Hamel et la municipalité de Sainte-Croix relativement à la rue des Chutes, lot 3 856 169.

QUE Jacques Gauthier, maire et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer au nom de la municipalité l'acte de cession.

HYGIÈNE DU MILIEU

USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AMENÉE ET MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE CAPTAGE P1 & P2

188-2008

DIRECTIVE DE CHANGEMENT N^o 1

ATTENDU la directive de changement n^o 1 préparée par SNC-Lavalin inc., et datée du 26 juin 2008 pour le prix de 4 884,62 \$, en sus des taxes;

ATTENDU QU'il est nécessaire à la réalisation du projet de procéder aux travaux suivants :

- Enlever des sections d'une conduite de 250 mm en CPV DR-35 dans le bassin d'égalisation des eaux de lavage, incluant les supports;
- Forer une ouverture de 300 mm pour permettre un prolongement d'une nouvelle conduite de 250 mm en CPV DR-35;
- Mettre en place une conduite de 250 mm en CPVDR-35 ainsi que tous les supports.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 JUILLET 2008

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la présente directive de changement telle que présentée.

189-2008

DIRECTIVE DE CHANGEMENT N^o 2

ATTENDU la directive de changement n^o 2 préparée par SNC-Lavalin inc., et datée du 26 juin 2008 pour le prix de 1 869 \$, en sus des taxes;

ATTENDU QUE la localisation des poteaux indicateurs des équipements de la conduite d'aqueduc est nécessaire à la réalisation du projet;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la présente directive de changement telle que présentée.

LOISIRS ET CULTURE

FORMATION D'UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF (OSBL)

190-2008

DEMANDE D'UNE CHARTE

ATTENDU QUE la municipalité désire créer un organisme sans but lucratif (OSBL) en raison de la construction prochaine d'un centre des loisirs à Sainte-Croix et également dans le but de promouvoir la culture et les principaux points d'intérêts d'observation touristique dans les secteurs de villégiature du territoire de Sainte-Croix tout au long du littoral du fleuve St-Laurent;

ATTENDU QU'il est requis au sens de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c.C-38, partie III) de donner un nom à la constitution de cette personne morale sans but lucratif (OSBL);

ATTENDU QUE ce nouvel organisme s'appellera « **Association des loisirs et de la culture de Sainte-Croix** »;

ATTENDU QUE messieurs Jean-Pierre Ducruc et Michel Routhier, conseillers municipaux, et monsieur Gérald Plamondon, directeur des loisirs, sont désignés les trois requérants provisoires à agir à titre de premiers administrateurs afin de présenter la demande de constitution en personne morale sans but lucratif;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de présenter ladite demande au Registraire des entreprises.

HÔTEL DE VILLE

191-2008

SOUSSION(S) POUR MARQUISE D'ENTRÉE

Une (1) soumission reçue :

➤ Construction C.J. Picard inc. 42 921,63 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

ATTENDU la résolution numéro 126-2008 estimant ce projet à un coût de 11 600 \$, en sus des taxes;

ATTENDU QUE le prix de ce projet ne rencontre pas nos prévisions budgétaires;

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de refuser la seule soumission reçue et de reporter à une date ultérieure ce projet pour un nouvel appel d'offres.

RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES

192-2008

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 411-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 332-2004

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 JUILLET 2008

CONSIDÉRANT l'article « 8 » du règlement numéro 310-2002 concernant l'usage de pétards, de fusées volantes et autres pièces pyrotechniques sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de rendre non applicable l'article « 6 » du règlement numéro 332-2004 relativement au feu d'artifice, ce dernier étant repris à l'article « 8 » du règlement numéro 310-2002;

ATTENDU QU'il devient nécessaire d'effectuer la mise à jour de notre règlement numéro 332-2004;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le troisième jour de juin 2008;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron

APPUYÉ PAR : Jean Lafleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 411-2008 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 411-2008 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 411-2008 entrera en vigueur conformément à la loi.

VARIA

193-2008

DESTRUCTION ANNUELLE DES ARCHIVES

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la destruction annuelle des archives selon la liste présentée et datée du 02 juillet 2008.

194-2008

DEMANDE DE DISTINCTION POUR M. EDMOND DAIGLE, RÉCIPiendaIRE DE LA JONQUILLE OR DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

ATTENDU la grande implication de monsieur Edmond Daigle, président de la section Sainte-Croix de la Société canadienne du cancer, depuis près de 20 ans auprès de cet organisme;

ATTENDU QU'il est le maître d'œuvre d'un projet d'envergure qui a révolutionné le quotidien de nombreuses personnes atteintes du cancer dans le secteur, soit le service de transport et d'accompagnement gratuit pour les personnes devant se déplacer pour des traitements en cancer entre Lotbinière et Québec;

ATTENDU les articles parus dans le bulletin « Interaction » destiné aux bénévoles de la Société canadienne du cancer et le journal « Le Peuple de Lotbinière » dans l'édition du 20 juin 2008;

ATTENDU la plus haute distinction honorifique « La Jonquille Or » de la Société canadienne du cancer de la Division du Québec reçue le 22 mai 2008;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de demander à madame Sylvie Roy, députée de Lotbinière, de recommander monsieur Edmond Daigle afin que celui-ci soit une personne honorée lors de la remise de médailles à l'Assemblée nationale du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Eau dans le chemin de l'Aqueduc...remplissage lors de différents travaux dans la municipalité.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 JUILLET 2008

195-2008

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 02 heures.

Jacques Gauthier
Maire

France Dubuc
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe